

Téléphonie mobile 2G : près de 98% de la population couverte

A partir des cartes de couverture fournies par les opérateurs mobiles, [l'Arcep](#) (l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a dressé le [bilan de la couverture en téléphonie mobile de 2e génération \(2G\)](#), celle qui permet de « passer un appel téléphonique et de le maintenir **une minute**, depuis un téléphone portable, à l'extérieur des bâtiments, **en situation statique** ». Bonne nouvelle, nous ne serons plus jamais seuls, ou presque ! **99,82% de la population française, en métropole et Outre-mer, est couverte par au moins un opérateur mobile**. Il reste cependant encore 100.000 personnes situées dans les zones dites « blanches » qui n'ont toujours pas accès au réseau téléphonique mobile, soit 0,18% de la population.

Depuis 2003 et le lancement du programme national d'extension de couverture, qui s'achève en 2011, **seuls 477 « centre-bourgs »** étaient toujours situés **en zone blanche au 31 décembre 2008** contre plus de trois mille (3.313) 5 ans auparavant. Les **zones non couvertes** se concentraient principalement dans des **zones difficiles d'accès ou très peu voire pas habitées** dans la moitié Sud de la France (**Alpes, Pyrénées, Massif Central, Corse**). Sur les 96 départements métropolitains, 88 comptent moins de 1% de leur population en zone blanche, et 45 moins de 0,1%.

Les zones « grises » représentent 2% de la population en métropole

Parmi les zones blanches en passe de devenir grises sont considérés **prioritaires les axes routiers**. La couverture de ces axes doit être achevée à la fin de l'année 2009 pour Orange et SFR, et à la fin de l'année 2010 pour Bouygues Telecom.

Les **zones « grises »** (couvertes par un ou deux opérateurs) représentent en métropole environ **2% de la population** soit, 1,1 million d'habitants. Dans les trois quarts des zones grises, la population (1,5%) dispose des services de deux opérateurs. Les 0,49% de population restant ne sont couverts que par un seul opérateur. Si toutes les zones urbaines sont couvertes **Outre-mer**, il existe néanmoins des **zones grises plus importantes qu'en métropole**.

Pour ce qui est des opérateurs, **c'est Orange** qui dispose de la **couverture la plus étendue** ; elle couvre **99,57% de la population** et 95,9% de la surface du territoire. Les taux de couverture de SFR et de Bouygues Telecom sont, pour leur part, similaires en termes de population : ils couvrent environ 98,7% de la population.

L'Arcep souligne par ailleurs qu'un **bilan sur la couverture en services de communications mobiles 3G** sera publié par l'Arcep à l'**automne 2009**. Il prévoit aussi les perspectives de déploiement d'un réseau 3G partagé entre les différents opérateurs. Face au sujet sensible que représente les risques sanitaires (réels ou supposés) face à l'exposition des ondes électromagnétiques, l'Autorité rappelle qu'un comité opérationnel rendra ses **conclusions en avril 2010** suite, notamment, au récent [Grenelle des ondes](#).